

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Université de Perpignan Via Domitia

52, avenue Paul Alduy
66860 Perpignan cedex

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

« Le Phidias »

183, rue Henri Becquerel
CS 20312 – 34961 Montpellier cedex 2

KPMG S.A.

Commissaire aux comptes

51, rue de Saint Cyr | CS 60409
69338 Lyon Cedex 09

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres du Conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université de Perpignan Via Domitia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.2 Changement de méthode, d'estimations, de présentation comptables et/ou corrections d'erreurs » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de présentation des comptes de la fondation universitaire UPVD.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à l'Agent comptable, en relation avec l'Ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'Ordonnateur et l'Agent Comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'Ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'Agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés conjointement par l'Ordonnateur et l'Agent comptable.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation.

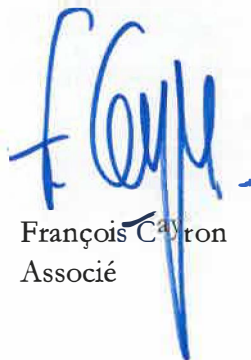
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, Lyon, le 8 mars 2024

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International



François Ciron
Associé

KPMG S.A.



Philippe Gatta
Associé

Etats financiers annuels

(Article 202 du Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012
relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

BILAN

BILAN AGREGÉ 1010 + 1020
ACTIF

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 250 560,13	-1 142 472,18	108 087,95	77 406,99
Immobilisations corporelles	125 805 437,94	-48 124 498,16	77 680 939,78	74 959 593,77
<i>Terrains</i>	3 013 310,00	-18 900,15	2 994 409,85	2 996 509,71
<i>Constructions</i>	89 788 038,20	-26 754 194,50	63 033 843,70	63 100 488,87
<i>Installations techniques, matériels et outillage</i>	15 111 953,72	-12 444 668,62	2 667 285,10	2 767 395,00
<i>Collections</i>	18 293,88	-18 293,88		
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	11 830 477,54	-8 888 441,01	2 942 036,53	2 899 552,24
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	6 003 748,23	-	6 003 748,23	2 989 825,04
<i>Avances et acomptes versés</i>	39 616,37	-	39 616,37	205 822,91
Immobilisations financières	37 449,00	-	37 449,00	38 204,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	127 093 447,07	- 49 266 970,34	77 826 476,73	75 075 204,76
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances	11 623 467,88	-	11 623 467,88	9 511 725,14
<i>Créances sur des entités publiques</i>	4 016 964,01	-	4 016 964,01	2 465 091,64
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	7 559 989,78	-	7 559 989,78	7 011 115,26
<i>Créances sur les autres débiteurs</i>	46 514,09	-	46 514,09	35 518,24
Charges constatées d'avance	137 515,73	-	137 515,73	32 092,03
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	11 760 983,61	-	11 760 983,61	9 543 817,17
TRESORERIE				
Disponibilités	26 458 216,74	-	26 458 216,74	27 153 242,04
Autres	118 485,39	-	118 485,39	365 400,21
TOTAL TRESORERIE	26 576 702,13	-	26 576 702,13	27 518 642,25
TOTAL GENERAL	165 431 132,81	- 49 266 970,34	116 164 162,47	112 137 664,18

BILAN AGREGE 1010 + 1020
PASSIF

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Financements reçus	70 730 673,38	65 721 480,38
<i>Financements de l'actif par l'Etat</i>	63 666 403,27	58 825 911,54
<i>Financements de l'actif par des tiers</i>	7 064 270,11	6 895 568,84
Réserves	30 682 367,08	30 682 367,08
Report à nouveau	734 702,94	873 514,10
Résultat de l'exercice	-117 178,71	-138 811,34
TOTAL FONDS PROPRES	102 030 564,69	97 138 550,22
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	41 980,00	93 993,00
Provisions pour charges	1 608 240,51	2 559 010,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 650 220,51	2 653 003,00
DETTES FINANCIERES		
Dettes financières et autres emprunts	-5 185,12	-5 185,12
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	- 5 185,12	- 5 185,12
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 210 813,91	1 585 373,75
Dettes fiscales et sociales	2 031 808,56	417 135,26
Avances et acomptes reçus	4 929 284,27	6 621 176,47
Autres dettes	1 065 964,60	538 930,92
Produits constatés d'avance	3 250 691,05	3 188 679,68
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	12 488 562,39	12 351 296,08
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive		
TOTAL TRESORERIE		
TOTAL GENERAL	116 164 162,47	112 137 664,18

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RESULTAT AGREGE 1010 + 1020

Charges (hors taxes)	Exercice 2023	Exercice 2022	Produits (hors taxes)	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	49 277,89	37 805,58	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	77 376 979,84	74 640 205,28
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	10 972 382,34	10 390 089,81	Subventions pour charges de service public	67 307 875,00	65 523 761,00
Charges de personnel	66 628 994,07	63 073 027,97	Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	9 513 464,60	8 729 372,11
Salaires, traitements et rémunérations divers	40 531 297,43	37 817 462,55	Produits de la fiscalité affectée	555 640,24	387 072,17
Charges sociales	25 851 619,71	25 009 654,76	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	3 037 418,21	3 531 261,63
Autres charges de personnel	246 076,93	245 910,66	Ventes de biens ou prestations de services	2 811 608,95	3 230 290,30
Autres charges de fonctionnement	1 975 485,13	2 581 206,46	Autres produits de gestion	225 809,26	300 971,33
Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	4 469 808,27	4 688 371,38	Autres produits	3 585 349,08	2 929 924,48
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	84 095 947,70	80 770 501,20	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	1 154 111,83	594 538,53
CHARGES D'INTERVENTION			Reprises du financement rattaché à un actif	2 431 237,25	2 335 385,95
Dotations aux provisions et dépréciations		450 000,00			
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		450 000,00			
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	84 095 947,70	81 220 501,20	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	83 999 747,13	81 101 391,39
CHARGES FINANCIÈRES			PRODUITS FINANCIERS		
Pertes de change	4 914,52	1 330,84	Gains de change	3 238,75	56,87
Autres charges financières	19 302,37	18 427,56			
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	24 216,89	19 758,40	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	3 238,75	56,87
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)			RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	117 178,71	138 811,34
TOTAL CHARGES	84 120 164,59	81 240 259,60	TOTAL PRODUITS	84 120 164,59	81 240 259,60

**ANNEXE
DES COMPTES ANNUELS**

Préambule

L'Université de Perpignan Via Domitia est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel soumis au régime budgétaire, financier et comptable défini aux articles L719-4 à L719-6 et R719-52 à R719-112 du Code de l'éducation et aux dispositions des titres I et III du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (dit décret GBCP).

En vertu de l'article 212 de ce décret, le compte financier est établi par l'agent comptable à la fin de chaque exercice, puis visé par le Président de l'université qui le soumet au vote du conseil d'administration, au plus tard soixante-quinze jours après la clôture de l'exercice. L'exercice comptable a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

L'article 211 du même décret prévoit que le compte financier soumis au vote du conseil d'administration est constitué des éléments suivants :

- Le tableau des autorisations d'emplois et des autorisations budgétaires en exécution ;
- Le tableau d'équilibre financier en exécution ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret GBCP :
 - Le bilan ;
 - Le compte de résultat ;
 - L'état de l'évolution de la situation patrimoniale ;
 - L'annexe des comptes annuels ;
 - La balance des valeurs inactives.

Le compte financier est mis à disposition de la Cour des comptes, au plus tard, le 30 avril de l'exercice suivant la clôture de l'exercice.

Les comptes de l'université font l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes.

Les données contenues dans l'annexe des comptes annuels sont exprimées en €, sauf indication contraire.

Contexte général

1- Faits caractéristiques, comparabilité, principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1- Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2023 a été marquée par le départ de l'agent comptable Madame Chrystel SIVIEUDE au 31 août 2023. Elle a été remplacée le 1^{er} septembre 2023 par Monsieur Jean-Yves AUDEOUD.

1.2- Changement de méthode, d'estimations, de présentation comptables et/ou corrections d'erreurs

Compte tenu de leur caractère non significatif les valorisations de stock comptabilisées au 31 décembre 2022 ont été extournées sur l'exercice 2023. Aucune valorisation de stock n'a été comptabilisée au 31 décembre 2023.

A partir de 2023 les comptes de la fondation universitaire UPVD ne sont plus agrégés avec ceux de l'EPSCP. Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 un compte financier distinct est consacré à la fondation.

Aucun autre changement de méthode de comptabilisation et/ou d'estimations comptables n'a été constaté sur l'exercice 2023.

1.3- Principes et méthodes d'évaluation

Pour l'exercice 2023, l'université applique les principes comptables et méthodes d'évaluation décrites dans l'instruction comptable commune du 16 décembre 2022 qui décrit les modalités de mise en œuvre du recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'État (RNCEP).

Les conventions générales comptables sont ainsi été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- évaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques.

Outre les comptes de l'établissement principal, le compte financier agrège les données du budget du service des activités industrielles et commerciales (SAIC). Le SAIC est intégré à l'établissement principal à compter du 01/01/2024.

1.4- Système d'information budgétaire et comptable

L'université utilise le progiciel de gestion intégrée SIFAC, adapté du logiciel SAP.

2. Notes relatives aux postes de bilan

2.1- Actif immobilisé

L'actif immobilisé, conformément aux dispositions normatives, est évalué au coût d'acquisition ou de production. La valeur initiale des actifs immobilisés est égale à leur coût d'acquisition ou de production et inclut les frais qui leur sont directement attribuables (honoraires, frais de mise en service, etc.).

Conformément à la délibération UPVD/CA 2020/25-09 n°03 du 25 septembre 2020, le montant du seuil unitaire à partir duquel une immobilisation incorporelle ou corporelle est comptabilisée en investissement s'élève à 800 € HT. Les immobilisations d'une valeur unitaire inférieure à 800 € HT sont donc comptabilisées en charges de fonctionnement.

A la fin de l'exercice 2023, le montant de l'actif immobilisé de l'établissement atteint 77 826 477 €, en hausse de 5% par rapport à l'exercice 2022.

Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif identifiable non monétaire et sans substance physique dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'établissement, cette valeur économique positive étant représentée par des avantages économiques futurs ou le potentiel de services attendus de l'utilisation du bien.

En 2023, 88 778 € ont été inscrits à l'actif du bilan au titre d'acquisitions de logiciels.

Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique identifiable dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'établissement. Cette valeur économique positive est représentée par des avantages économiques futurs ou le potentiel de services attendus de l'utilisation du bien.

Le parc immobilier (biens propres, biens remis en dotation par l'état et biens contrôlés par l'université) a été historiquement intégré dans les comptes de l'université suivant une évaluation réalisée par France Domaine.

En 2023, les évolutions notables sur les immobilisations corporelles concernent :

- la mise en service d'immobilisations en cours pour un montant global de 2 497 415 €. L'opération principale est la rénovation du bâtiment R.
- l'augmentation des immobilisations corporelles en-cours pour un montant de 5 511 338 € (extension du bâtiment B et PLR réseau de chaleur).

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de participations, matérialisées ou non par des titres, des créances rattachées à ces participations, et des prêts et avances accordés.

Aucune évolution significative n'est constatée en 2023 sur ce poste.

Les amortissements

Un amortissement permet de répartir la charge liée à l'acquisition d'un actif sur sa durée d'utilisation.

L'amortissement est pratiqué selon le mode linéaire au prorata-temporis, à compter de la date de mise en service des biens. Les durées d'amortissement ont été approuvées par le conseil d'administration de l'université (28 juin 2013) et se répartissent de la façon suivante :

Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles	3 ans
Matériel scientifique et industriel	8 ans
Collection de documentation	/
Matériel de transport	8 ans
Matériel informatique et bureautique	3 ans
Matériel pédagogique	8 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Matériels divers	5 ans

S'agissant des biens constitutifs du parc immobilier, ils sont amortis selon les durées suivantes :

Parc immobilier	Durée d'amortissement
Structure et ouvrages assimilés	50 ans
Menuiseries extérieures	20 ans
Réseaux (câblage, électricité, ...)	20 ans
Fluides (chauffage, climatisation)	15 ans
Aménagements et travaux	15 ans

Il convient de noter que les immobilisations peuvent être financées par des subventions d'investissement inscrites au passif du bilan. Ces financements évoluent symétriquement à l'actif qu'ils financent (Cf. Avis du CNOCP du 8 décembre 2011).

Ainsi, pour un actif amortissable, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé.

Tableau de variation des immobilisations :

	Valeur brute au début de l'exercice	Augment. par virement de poste à poste	Acquisitions / Transferts	Dimin. par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles dont	1 164 782	-	85 778	-	-	1 250 560
Logiciels	1 055 096	-	85 778	-	-	1 140 874
Autres immobilisations incorporelles	109 686	-	-	-	-	109 686
Immobilisations corporelles dont	118 669 381	2 497 415	7 302 265	2 497 415	166 207	125 805 438
Terrains	3 013 310	-	-	-	-	3 013 310
Constructions	86 768 842	2 488 482	530 714	-	-	89 788 038
Installations techniques & outillage	14 561 930	8 933	541 091	-	-	15 111 954
Collections	18 294	-	-	-	-	18 294
Autres immobilisations corporelles	11 111 357	-	719 121	-	-	11 830 478
Immobilisations corporelles en cours	2 989 825	-	5 511 338	2 497 415	-	6 003 748
Avances et acomptes versés	205 823	-	-	-	166 207	39 616
Immobilisations financières	38 204	-	12 303	-	13 058	37 449
TOTAL	119 872 367	2 497 415	7 400 346	2 497 415	179 265	127 093 447

Tableau de variation des amortissements :

	Amort.cumulés au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (Sorties de l'exercice)	Amort. cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations Incorporelles	- 1 087 375	- 55 097	-	- 1 142 472
Immobilisations Corporelles	- 43 709 787	- 4 414 711	0	- 48 124 498
Immobilisations Financières	-	-	-	-
TOTAL	- 44 797 162	- 4 469 808	0	- 49 266 970

2.2- Créances

Les créances de l'actif immobilisé

Les créances de l'actif immobilisées concernent des sommes dues à l'établissement par des tiers au titre d'immobilisations (notamment financières).

Les créances de l'actif circulant

Les créances de l'actif circulant sont des sommes dues à l'établissement par des tiers et qui, en raison de leur destination ou de leur nature, n'ont pas vocation à être immobilisées. En cas de risque de non-paiement, une dotation aux dépréciations est calculée à la fin de l'exercice pour le montant de ce risque.

A la fin de l'exercice 2023, la majorité des créances de l'actif circulant concernent des produits à recevoir (encaissements attendus sur l'exercice 2024 et suivants) à hauteur de 8 358 560 €, des encaissements attendus sur subventions pour 1 865 134 € ainsi que des créances fiscales et sociales pour 2 046 589 €.

	Montant Brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	5 185	5 185	
Prêts	5 185	5 185	
Créances de l'actif circulant :	11 831 471	11 831 471	
Créances sur subventions (4411 et 4417)	1 185 430	1 185 430	
Créances clients (411)	162 446	162 446	
Autres créances : factures à établir (418 et 4487)	8 358 560	8 358 560	
Créances sociales et fiscales (42, 43, 44)	1 875 410	1 875 410	
Autres créances	112 109	112 109	
Charges constatées d'avance	137 516	137 516	
TOTAL	11 836 656	11 836 656	

2.3- Les capitaux propres

L'université applique depuis le 1^{er} janvier 2013 l'instruction du 18 décembre 2012 relative la présentation et l'évaluation du financement externe de l'actif. Les principaux points de l'instruction sont les suivants :

- Distinction au sein des fonds propres des financements de l'Etat (Ministères, ANR, ADEME, etc.) de ceux reçus des autres tiers (collectivités locales, Union européenne, etc.), qu'il s'agisse de dotations en fonds propres allouées à des actifs, de subventions d'investissements ou de dons et legs ;
- Les financements rattachés à des actifs clairement identifiés évoluent symétriquement aux actifs financés, de manière à lier le produit du financement reçu à la charge (amortissement, dépréciation, sortie des biens).

En 2023, la situation des capitaux propres a évolué de la façon suivante :

	2023	Augmentations	Diminutions	2022
Financement de l'actif par des tiers	7 064 270	292 303	123 602	6 895 569
Financements de l'actif - Etat	63 666 403	7 165 627	2 325 136	58 825 912
Report à nouveau	734 703	37 626	176 437	873 514
Réserves	30 682 367	-	-	30 682 367
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 117 179	21 632	-	138 811
Situation nette	102 030 564	7 517 188	2 625 175	97 138 550

La situation des financements externes a évolué quant à elle de la façon suivante :

	Financement de l'actif par l'Etat	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat
Montant cumulé des financements reçus au 31 Décembre N-1	58 825 912	6 895 569
Financements reçus au cours de l'exercice	7 165 627	292 303
Montant cumulé des financements reçus au 31 décembre N	65 991 539	7 187 872
Reprises suite à amortissements des actifs financés	- 2 325 136	- 123 602
Solde net des financements 31/12/N	63 666 403	7 064 270

L'amélioration des fonds propres de l'établissement résulte, en l'absence de résultat excédentaire, d'une part, des financements reçus de l'Etat à hauteur de 7 165 627 € et, d'autre part, de ceux versés par les autres partenaires publics à hauteur de 292 303 €.

Il est à noter que pour la clôture du 31/12/2023 deux campagnes de rattachement des subventions aux immobilisations afférentes ont été effectuées :

-Une première campagne a permis de rattacher les subventions perçues aux immobilisations mises en service en 2023 pour un montant de 1 737 233 €.

-Une seconde campagne a permis de rattacher partiellement les subventions perçues aux immobilisations mise en services sur les exercices avant 2023 pour un montant de 10 052 485 €. Cette seconde campagne sera finalisée sur l'exercice 2024 afin de rattacher les 1 637 009 € de subventions perçues restantes n'ayant pas encore fait l'objet d'un rattachement.

2.4- Les provisions

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- *L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,*
- *Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue,*
- *L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.*

Les litiges potentiels ou en cours font l'objet d'une revue à la clôture de l'exercice par le service des affaires juridiques de l'université. Une provision est constatée à hauteur de la meilleure estimation du risque financier lorsqu'il est probable ou certain que la résolution des litiges entraînera pour l'université un versement sans contrepartie au moins équivalente.

Les provisions pour compte épargne-temps (CET) correspondent à l'évaluation de l'ensemble des jours inscrits sur les CET. L'évaluation est déterminée par le service RH selon le coût moyen journalier de chaque agent concerné.

Les provisions pour gros entretien sont évaluées à la clôture de l'exercice au vu des éléments présentés par les directions des opérations immobilières et des services techniques.

En 2023, les provisions diminuent de manière significative, ce qui entraîne un impact positif sur le résultat de 1 002 782 €. L'évolution la plus importante (-522 253 €) concerne la provision pour gros entretiens : seule la provision relative au site Percier a été maintenue à la clôture de l'exercice. Il est à noter également que la provision pour CET d'un montant de 1 155 494 €, est en baisse de -288 516 € par rapport à l'exercice 2022 sous l'effet d'une hausse du nombre de jour de congés pris.

	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	93 993	- -	52 013	41 980
Provision pour gros entretien et grandes révisions	975 000	- -	522 253	452 747
Provisions pour CET	1 444 010	- -	288 516	1 155 494
Provision autres	140 000	- -	140 000	-
TOTAL	2 653 003	- -	1 002 782	1 650 221

2.5- Les dettes

Les dettes sont constituées des sommes dues par l'établissement à des tiers.

Trois postes grèvent significativement les dettes de l'établissement :

- Les dettes fiscales et sociales sont constituées de 1 858 502 € de provisions pour congés payés
- Les avances et acomptes reçus majoritairement dans le cadre de conventions pluriannuelles (elles s'inscrivent en baisse de -26% par rapport à 2022)
- Les produits constatés d'avance correspondent à des conventions pluriannuelles dont les produits sont neutralisés en 2023 et qui impacteront le résultat de l'exercice 2024 (cf. § 2.7) ;

Au 31/12/2023, les dettes de l'établissement se décomposent de la façon suivante :

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		échéance à moins d'un an	échéance à plus d'un an	échéance non déterminable
Dettes fournisseurs & comptes rattachés (401 - 409)	1 226 242	1 226 242		
Dettes fiscales & sociales (42 - 44)	2 036 701	2 036 701		
Avances et acomptes reçus (419)	4 929 284	2 597 053	2 332 231	
Dettes diverses (463 - 486)	1 116 131	1 116 131		
Produits constatés d'avance (487)	3 250 691	3 250 691		
TOTAL	12 559 049	10 226 818	2 332 231	

2.6- Détail des charges à payer

Les charges à payer sont des passifs certains pour lesquelles il convient de constater la charge au moment de l'établissement des comptes. Ce sont des charges connues et évaluables mais dont la facture n'est pas encore parvenue.

En 2023, les charges à payer en lien avec le personnel ont augmenté de 321 434 € pour atteindre 1 864 829 € en fin d'exercice. Parmi celles-ci figurent des charges à payer au titre des heures complémentaires et des congés payés représentant 85% du total (1 589 564 €).

Cas particuliers des enseignants et des enseignants chercheurs (BOFIP-GCP-13-0024 du 09/12/2013)

Les enseignants et les enseignants chercheurs perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi particulier compte tenu de leur statut. En l'absence de suivi des droits à congés, s'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés des enseignants et des enseignants chercheurs ne peut être réalisée, aucune charge à payer ne peut être comptabilisée à ce titre.

	Montant
Fournisseurs et comptes rattachés :	782 114
Fournisseurs - factures non parvenues	782 114
Personnel et organismes sociaux :	1 864 829
dont Primes à payer	143 585
dont CET à payer	6 327
dont Congés Payés	724 500
dont Heures Complémentaires	865 064
dont Forfait Télétravail	6 038
dont Forfait Mobilité Durable	28 000
dont Vacances / contrats étudiants	34 902
dont rappels sur rémunérations	56 413
TOTAL	2 646 943

2.7- Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance (ou PCA) sont des produits comptabilisés par anticipation dans l'exercice comptable alors que les prestations seront réalisées durant l'exercice suivant.

A la clôture de l'exercice 2023 les PCA sont stables par rapport à l'exercice précédent (+2%). Ils sont essentiellement portés par les conventions pluri-annuelles relatives aux contrats de relations internationales, aux projets pédagogiques et surtout aux conventions de recherche.

	Montant
Contrats relations internationales	536 672
Contrats recherches	2 023 181
Projets pédagogiques pluriannuels	609 589
Hors opérations pluriannuelles	81 248
TOTAL	3 250 690

3- Notes relatives aux postes du compte de résultat

Les charges et produits sont enregistrés suivant les principes comptables généralement admis en prenant en considération le service fait.

La rémunération des heures complémentaires fait l'objet d'une estimation à la clôture de l'exercice basée sur le nombre d'heures de cours à réaliser par enseignant sur l'année universitaire.

Les recettes sont constatées selon la méthodologie suivante :

- pour les droits d'inscription, lors de l'inscription des étudiants, il est fait application de la note DGFIP du 3 juillet 2019 relative aux modalités de comptabilisation des droits d'inscription ;
- pour la formation continue, au prorata des formations réalisées ;
- pour la subvention pour charge de service public, pour le montant attribué au titre de l'année civile ;
- pour les contrats de recherche, à hauteur des dépenses réalisées dans le cadre des contrats gérés ;
- pour les subventions d'exploitation, à réception de l'avis d'attribution.

Présentation du résultat d'exploitation de l'établissement

Le résultat d'exploitation représente le résultat lié à l'activité de l'établissement. Il ne tient pas compte des éventuels produits et charges financiers et exceptionnels.

Fin 2023, le résultat d'exploitation est déficitaire à hauteur de -96 201 € en amélioration de 22 910 € par rapport à l'exercice 2022.

La ventilation par nature du montant total des recettes et des dépenses d'exploitation s'établit de la façon suivante :

	2023	2022	variation en €	Variation en %
Droits d'inscription (7062*)	1 060 180	1 094 588	- 34 408	-3%
Prestations de recherche (70662)	87 065	203 452	- 116 387	-57%
Formation continue (70624)	488 978	654 071	- 165 093	-25%
Autres prestations de service (70*)	1 175 386	1 278 178	- 102 792	-8%
Subventions pour charge de service public (7411)	67 307 875	65 523 761	1 784 114	3%
Autres subventions (74*)	9 335 971	8 537 679	798 292	9%
Taxe d'apprentissage (7481)	177 493	191 693	- 14 200	-7%
Reprise des amortissements, dépréciat° et provisions (78)	3 585 349	2 929 924	655 425	22%
Autres produits (75*)	781 450	688 044	93 405	14%
Total des recettes d'exploitation	83 999 747	81 101 390	2 898 357	4%
Achats (602/608)	49 278	37 805	11 473	30%
Autres achats, charges externes (60*,61,62*)	10 981 262	10 390 090	591 173	6%
Impôts et taxes (63)	799 866	777 666	22 200	3%
Frais de personnel et charges sociales (64*)	66 628 994	63 073 028	3 555 966	6%
Dotations aux amortissements et provisions (68*)	4 469 808	5 138 371	- 668 563	-13%
Autres charges (65)	1 166 739	1 803 540	- 636 801	-35%
Charges d'exploitation	84 095 948	81 220 501	2 875 447	4%
Résultat d'exploitation	- 96 201	- 119 111	22 910	19%

3.1- Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation augmentent de 2 898 357 € (+4%). Cette hausse découle principalement des variations suivantes :

- la subvention de service public et les autres subventions sont en hausse pour un montant cumulé de 2 582 406 €
- un boni de 655 425 € est constaté sur le poste reprise de provisions essentiellement porté par la reprise partielle de la provision CET et surtout des provisions pour gros entretien.

Il convient toutefois de noter comme en 2022 la baisse significative des postes droits d'inscription (-3%), prestations de recherche (-57%), formation continue (-25%), et autres prestations (-8%) pour un montant cumulé de -418 680 €.

Il est à noter que les recettes liées à la taxe d'apprentissage sont également en baisse de 7% (-14 200 €)

3.2- Les charges de fonctionnement

Les charges d'exploitation augmentent globalement de 2 875 447 € (+4%). Cette variation provient principalement des évolutions suivantes :

- les charges de personnel progressent de 3 555 966€ (+6%) par rapport à 2022. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du point d'indice des personnels et aux dispositifs anti-inflation (mesures Guerini).
- les achats et charges externes sont en hausse cumulée de 602 645 € (+6%). Les augmentations les plus notables sont de 338 123 € pour l'électricité et 288 465€ pour le gaz.

4- Autres informations

4.1- Evénements postérieurs à la clôture

Néant

4.2- Engagements hors bilan

- Crédit bail La Banque Postale : 2 310 €
- Opérations d'investissement :

En dépenses :

Réhabilitation et transition énergétique (910BATIM/910TRANS) 652 690 €

Plan de relance Chaufferie (910PLRCHAE) 3 892 932 €

Plan de relance Bat T (910PLRBATE) 65 950 €

Soit un total de 4 611 572 €

En recettes :

Réhabilitation et transition énergétique (910BATIM/910TRANS) 1 360 000 €

Plan de relance Chaufferie (910PLRCHAE) 3 245 940 €

Soit un total de 4 605 940 €

4.3- Effectifs

L'effectif de l'UPVD a évolué comme suit :

Evolution des emplois par catégorie en exécution / Période 2019-2023

(en nb ETPT)	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BR 2 2023	CF 2023	Evolution BR2 / CF 2023	Evolution CF 2023 / CF 2022
E / EC / C	450,60	456,30	477,24	496,16	500,51	488,42	-2,48%	-1,58%
BIATSS	414,50	420,50	403,18	412,1	427,83	423,47	-1,03%	2,68%
Total	865,10	876,80	880,42	908,26	928,34	911,89	-1,80%	0,40%

Situation des emplois sous et hors Plafond Etat / Période 2023

	2023				
	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Plafond obligatoire	Pourcentage atteint du plafond obligatoire
Emplois sous plafond Etat	752,73	739,35	98,22%	769	96%
Emplois financés hors SCSP	175,61	172,54	98,25%		
Total des emplois	928,34	911,89	98,23%		

Evolution des emploi par statut / Période 2022-2023

	2022		2023		2023		Taux de réalisation	Ecart entre 2023 et 2022 en ETPT
	Réalisations	Parts	Prévisions	Parts	Réalisations	Parts		
Titulaires	604,80	67%	604,52	65%	597,57	66%	98,85%	-7,23
Contractuels	303,46	33%	323,82	35%	314,32	34%	97,07%	10,86
Total	908,26	100%	928,34	100%	911,89	100%	98,23%	3,63

Pour le budget exécuté de l'exercice 2023, le total des emplois sous plafond Etat ressort à 739,36 ETPT, soit un volume représentant 96,1 % du plafond des emplois fixé par l'Etat (769 ETPT) avec un taux de réalisation de 98,2%. Le total des emplois financés sur ressources propres atteint 172,54 ETPT, ce qui porte le nombre d'ETPT global à 911,89 ETPT. A noter, qu'un travail est mené sur 2024 pour se rapprocher des 100% d'exécution sur le plafond Etat. En ce qui concerne l'évolution des emplois d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de chercheurs, nous pouvons observer une baisse de -2,48% par rapport à l'exécution 2022. Cette baisse est due au nombre de doctorants (68 en décembre

2023 contre 74 en décembre 2022), au nombre de contrats chercheurs sur ressources propres (-4 ETPT), et à 2 nouvelles disponibilités en septembre 2023 (MCF). La population des BIATSS quant à elle est en augmentation de +2,68% et ce qui vient confirmer la tendance à la hausse constatée en 2022. Cette dernière impacte directement le total général de +0,4% par rapport à 2022.

4.4- Résultat comptable par établissement

Le résultat comptable est obtenu après prise en compte des résultats financier (-20 978€) et exceptionnel (0€)
La décomposition du résultat de l'exercice pour chaque établissement s'établit comme suit :

	Résultat de l'exercice	
Etablissement (1010)	-	71 796
SAIC (1020)	-	45 383
Total	-	117 179

4.5- Tableau de flux de trésorerie

Conformément aux dispositions prévues par la Norme n°1 « Les Etats Financiers », le tableau des flux de trésorerie fait partie intégrante de l'annexe.

Le tableau des flux de trésorerie (TFT) fournit des informations sur l'évolution de la situation de trésorerie de l'université entre l'ouverture et la clôture de l'exercice. Il reprend toutes les opérations de l'exercice, du 01/01/N au 31/12/N, après rapprochement avec les opérations du compte de dépôt des fonds, dès lors que ces opérations sont génératrices ou consommatrices de trésorerie (encaissements et décaissements).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'ACTIVITÉ		
RESULTAT NET	-117 178,71	-138 811,34
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	1 035 788,53	2 324 034,66
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	1 035 788,53	2 324 034,66
Plus-values de cession	0,00	0,00
Engagements à réaliser	0,00	0,00
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 959 795,13	2 361 037,73
Stocks	0,00	21 621,43
Créances clients et comptes rattachés	-548 874,52	2 615 952,86
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-374 559,84	804 150,34
Autres comptes	-1 036 360,77	-1 080 686,90
TOTAL (I)	-1 041 185,31	4 546 261,05
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS	0,00	0,00
Cessions d'immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Cessions d'immobilisations corporelles	0,00	0,00
Cessions d'immobilisations financières	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DÉCAISSEMENTS	7 221 080,06	4 824 527,83
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	85 778,36	47 208,13
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7 136 056,70	4 776 315,70
Acquisitions d'immobilisations financières	0,00	0,00
Autres opérations	-755,00	1 004,00
TOTAL (II)	-7 221 080,06	-4 824 527,83
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
ENCAISSEMENTS	7 440 430,43	7 277 166,66
Dotations en capitaux propres	7 440 430,43	7 272 679,26
Emissions d'emprunts	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	4 487,40
DÉCAISSEMENTS	0,00	4 487,40
Remboursements d'emprunts	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	4 487,40
TOTAL (III)	7 440 430,43	7 272 679,26
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS		
ENCAISSEMENTS	2 295 942,92	2 396 232,43
DÉCAISSEMENTS	2 416 047,92	2 160 827,43
TOTAL (IV)	-120 105,00	235 405,00
VARIATION DE TRÉSORERIE (V=I+II+III+IV)	-941 939,94	7 229 817,48
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	27 518 642,25	20 288 825,08
TRÉSORERIE A LA CLÔTURE	26 576 702,13	27 518 642,25